



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **MARDI 26 SEPTEMBRE 2023**, à 19h00, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire. Est aussi présent madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe.

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

**2023-09
140**

1.1 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

1 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

ATTENDU QU'un avis public de cette séance a été donné le 22 septembre 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont, et résolu à l'unanimité ;

- QUE l'avis de convocation ait été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres du conseil ;
- QUE les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable ;
- QU'après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE

**2023-09
141**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Samuel Roy,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

1 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - LÉGISLATION

3.1 Résolution de concordance et de courte échéances / Emprunt par billets au montant de 428 700\$ / 4 octobre 2023 ;

3.2 Soumission pour billets ;

3.3 Démission / Direction général / M. Frédéric Corneau ;

3.4 Nomination / Direction général par intérim ;



N° de résolution
ou annotation

2023-09
143

Formules d'Affaires CCL (418) (893-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2027.	74 800 \$	
2028.	78 600 \$	(à payer en 2028)
2028.	73 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-190 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

3.2 Soumission pour billets

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 octobre 2023, au montant de 428 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

63 900 \$ 5,82000 % 2024
67 300 \$ 5,82000 % 2025
70 700 \$ 5,82000 % 2026
74 800 \$ 5,82000 % 2027
152 000 \$ 5,82000 % 2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,82000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

63 900 \$ 5,70000 % 2024
67 300 \$ 5,65000 % 2025
70 700 \$ 5,45000 % 2026
74 800 \$ 5,50000 % 2027
152 000 \$ 5,40000 % 2028

Prix : 98,87800 Coût réel : 5,83825 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE

63 900 \$ 5,91000 % 2024
67 300 \$ 5,91000 % 2025
70 700 \$ 5,91000 % 2026
74 800 \$ 5,91000 % 2027
152 000 \$ 5,91000 % 2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,91000 %



N° de résolution
ou annotation

2023-09
147

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-09
148

3.5 - Adjudication de contrat / Fédération québécoise des municipalités (FQM) / Mandat Service en ressources humaines et relations de travail / Services juridiques

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Raphaël est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

- QUE la Municipalité de Saint-Raphaël mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE

3.6 - Embauche permanente / Directeur des travaux publics / M. Claude Morin

ATTENDU l'embauche probatoire de Monsieur Claude Morin à titre de directeur des travaux publics, tel qu'il appert à la résolution #2023-04-47 ;

ATTENDU une période de probation de six (6) obligatoire avant une embauche permanente, se terminant le 3 octobre 2023;

ATTENDU QUE le rendement de Monsieur Morin est jugé très satisfaisant par rapport aux exigences établies dans les conditions de sa période de probation et au terme d'une évaluation de fin de probation réalisée par Monsieur Frédéric Corneau, directeur général en date du 21 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER Monsieur Richard Thibault, maire, à signer un contrat d'embauche permanent à Monsieur Claude Morin, à titre de directeur des travaux publics, aux modalités prescrites et au préalable négociés lors de sa nomination initiale.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Samuel Roy,

Et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE

Fermeture à 19h12.

Richard Thibault
Maire

adjointe

Valérie Bergeron
Adjointe de direction et
greffière-trésorière